

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° CL444**

présenté par

M. Vallaud, Mme Karamanli, Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE 3

I. – Après l’alinéa 11, insérer l’alinéa suivant :

« 7° Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l’objet d’une information des comités sociaux d’administration. »

II. – En conséquence, après l’alinéa 51, insérer l’alinéa suivant :

« 7° Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l’objet d’une information des comités sociaux territoriaux. »

III. – En conséquence, après l’alinéa 75, insérer l’alinéa suivant :

« 7° Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l’objet d’une information des comités sociaux d’établissement. »

IV. – En conséquence, après l’alinéa 90, insérer l’alinéa suivant :

« 7° Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l’objet d’une information des comités sociaux d’établissement. »

V. – En conséquence, après l’alinéa 113, insérer l’alinéa suivant :

« 7° Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l’objet d’une information des comités sociaux d’établissement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à permettre aux comités sociaux d'administration, territoriaux et d'établissement d'être informés sur les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois.

En effet, ces décisions sont directement liées à d'autres questions sur lesquelles les comités sociaux sont consultées, comme les orientations sur les politiques de ressources humaines ou les questions d'organisation et de conditions de travail.